

## **Direction Economie et Attractivité**

26/3/2020 – JPB/GR/AD

### **ECONOMIE : Restitution de la JNCP et des JEMA, éléments en vue de la CLECT**

Par délibération du 26 septembre 2019, le conseil communautaire d'Agglo Pays d'Issoire a décidé de réviser l'intérêt communautaire en matière de commerce et de supprimer la Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP) et les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) des champs d'action de l'Agglo pour les restituer aux communes. Il convient donc de s'interroger sur les modalités financières de cette restitution.

La plus-value d'un portage par API de ces manifestations était de pouvoir disposer de l'ingénierie pour optimiser le montage financier et mobiliser les fonds européens Leader sur une période de trois ans. Ces financements ont permis de donner une dimension plus importante aux dites manifestations pour un coût net identique. Dans les deux cas, le budget, outre les frais globaux d'organisation et de communication, a été réparti équitablement entre les deux communes pour les animations.

#### **1) Journée nationale du commerce de proximité**

La JNCP a été organisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par API sur deux communes : Issoire et Brassac-les-Mines.

Conformément à la pratique courante, ce sont les montants du dernier exercice connu qui sont pris en compte pour la CLECT, soit ici pour 2019 :

Montant total de dépenses (TTC) : 13747.50 €

Montant total des recettes : 8677.55 €

Coût net : 5069.95 €

A Issoire, la JNCP a été organisée à partir de 2015 par Issoire Communauté. Pour Brassac, aucune édition n'a été organisée préalablement à l'Agglo.

Il est donc proposé à la CLECT le transfert suivant :

Cout net divisé par deux pour Brassac : 2534.97 €

Cout net divisé par deux pour Issoire : 2534.97 €

#### **2) Journées Européennes des Métiers d'Art**

Les JEMA ont été organisées par Issoire Communauté en 2016 puis par API à compter de 2017, à Issoire chaque année et en alternance à Brassac et Sauxillanges.

Conformément à la pratique courante, ce sont les montants du dernier exercice connu qui sont pris en compte pour la CLECT, soit ici pour 2019 :

Montant total de dépenses (TTC) : 5114.42 €

Montant total des recettes : 3553.31 €

Coût net : 1562.11 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à la CLECT le transfert suivant :

Cout net moyen divisé par deux pour Issoire, soit : 781.05 €

Cout net moyen divisé par quatre pour Brassac, soit : 390.53 €

Cout net moyen divisé par quatre pour Sauxillanges, soit : 390.53 €

NB : les communes auront l'opportunité de demander une aide Leader pour leurs manifestations.